

MAIRIE



51, Route de la
DOLOMIE
34800 MOURÈZE

Procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Patrick-Albert JAURES.

Présents : Patrick-Albert JAURES, Christiane CARLES, Éric PARDAILHÉ, Stéphanie DURAND, Evelyne JOURDAIN, Thierry DUPLESSIS-KERGOMARD, Jean-Luc LOUAIZIL, Céline VILLEBRUN, Claudine DIDELET.

Représentée : Chantal PAULY

Absent et excusé : Daniel PIOT

Le quorum est atteint la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Est élue secrétaire de séance : Christiane CARLES.

Ordre du jour :

- Travaux d'amélioration et de rénovation énergétique du logement du presbytère
- Questions diverses.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2025.

Approuvé à l'unanimité des présents (9 voix pour).

Décision de Maire :

En application de la délibération en date du 3 avril 2025 autorisant M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles et chacune des sections (fonctionnement et investissement), M. le Maire présente la décision budgétaire appliquée pour permettre l'achat et mis en place du matériel sono à l'église :

Investissement		Recettes	Dépenses
c/2158 -0	Autres inst, matériel, outil...		3 342,00
c/203-91	Frais études, recherche....		- 3 342,00

Délibérations du conseil

Travaux d'amélioration et de rénovation énergétique du logement du presbytère (N° DE_2025_021)

Lors de la séance du 27 mai 2025 M. le Maire avait fait part au conseil du besoin d'entreprendre des travaux d'amélioration et de rénovation énergétique du logement du presbytère, vacant depuis avril. Ces travaux visent à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, et l'isolation thermique notamment en remplaçant le système de chauffage et les fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de réduction des dépenses énergétiques des logements et d'amélioration de l'habitat locatif.

M. le Maire présente les devis reçus :

- Fournitures et pose de menuiseries bois

Montant 25 555,64 € HT

- Travaux électricité et climatisation

Montant 6 345,51 € HT

Cette rénovation est susceptible de bénéficier de subventions de l'État au titre du Fonds Vert et d'une aide de la part de Hérault Énergie.

Considérant l'importance de maintenir et de valoriser le patrimoine bâti de la commune ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser :

- À déposer les demandes d'aides financières au taux le plus élevé possible auprès de différents organismes afin de mettre en œuvre ces travaux ;
- À signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet de rénovation et aux demandes d'aide et de subvention ;
- À déposer une déclaration préalable de travaux, pour le remplacement des menuiseries extérieures, auprès du service compétent.

Approuvé à l'unanimité (10 voix pour)

Un rendez-vous est prévu avec Hérault Energies pour faire le point sur les aides que la commune pourrait obtenir pour ces travaux.

- **Transfert de compétence totale EP à Hérault Energie à compter du 1^{er} janvier 2026**

M. le maire fait un résumé de la réunion du 17 juin dernier.

Par courrier en date du 06 mai 2025, le Syndicat départemental d'énergies de l'Hérault (Hérault Energies) a proposé aux collectivités l'exercice de la compétence Éclairage public dans sa totalité (Travaux, Maintenance et Exploitation).

Ceci permettra la mutualisation des moyens visant un service de qualité dans le respect des diverses obligations règlementaires relevant notamment de l'exploitation, domaine léguant aux Maires des communes ou Président de structures intercommunales des responsabilités de plus en plus complexes et importantes.

*Montant forfaitaire annuel maintenance et exploitation pour 58 points lumineux en les 7 solaires :
1 413,00 €.*

Il est proposé de faire parvenir une lettre d'intention à Hérault Energies en amont. Le cahier des clauses techniques, administratives et financières et un modèle de délibération seront transmis dans un second temps.

Le conseil valide le principe du transfert de la compétence de l'éclairage public.

- **Révision tarifs parking visiteurs**

La municipalité a mis en place un barème tarifaire journalier pour le stationnement avec une durée maximale de 24 heures à 20,00 €. Cette mesure vise à réguler le stationnement sur les parkings visiteurs. Cependant, un premier bilan révèle des difficultés de compréhension concernant les 30 minutes gratuites. Les usagers pensent souvent avoir un droit de stationnement sans paiement lorsqu'un ticket est distribué pour cette période de gratuité.

Option 1 : Réviser les tarifs pour inclure une période de gratuité plus longue, en compensant par des ajustements sur les périodes payantes ;

Option 2 : Voir si possibilité de mettre plus d'informations sur la démarche du ticket gratuit sans changer les tarifs. Proposition de modification tarifaire à débattre :

DURÉE STATIONNEMENT	TARIF
De 0 à 30 minutes	gratuit
De 31 minutes à 4h30	2 €
De 4h31 à 6h30	3 €
6h31 à 8h30	4 €
8h31 à 10h30	5 €
24 heures	20 €
MONTANT FPS	20 €

DURÉE STATIONNEMENT	TARIF
Première 1 heure	gratuit
3 heures supplémentaires	2 €
5 heures supplémentaires	3 €
7 heures supplémentaires	4 €
9 heures supplémentaires	5 €
23 heures supplémentaires	20 €
MONTANT FPS	20 €

Attendre après l'été pour modifier les tarifs.

- **Signature de l'achat des parcelles de Mme BOUSQUET fait le 26 juin.**

- **Synthèse sur le projet du parking 3**

Lecture du mail reçu de la part de Hérault Ingénierie

Reprise des études avec ESKIS sur la faisabilité du projet.

- **Refus de la DETR concernant la phase 2 de l'aménagement de la place « le pré »**

- **Pergola pour le restaurant du courtinals**

Suite à la visite de l'architecte conseil du Grand Site il a été recommandé de faire réaliser un relevé précis de l'existant par un géomètre expert.

Suite au coût supplémentaire et préconisation exigeante la mairie ne donnera pas suite à ce projet.

- **Travaux projet parking 3**

L'entreprise ROUVIER va envoyer un devis détaillé concernant la jonction des 2 parkings.

Questions diverses

- **Urbanisme**

Claude ALMERAS

Réfection façade maison rue du cirque.

En instruction

- **Mail reçu pour une demande de subvention pour voyage scolaire – école de salasc**

Avis favorable du Conseil pour participer. Cette subvention sera inscrite au budget 2026

- **Journée citoyenne le samedi 21 juin**

Bon retour de cette journée. Prévoir en mars/avril 2026 le nettoyage du château.

- Pour information nathalie sera absente du secrétariat tous les lundis de juillet et août (mais joignable par mail ou téléphone).
- Vitor sera en congés du 28 juillet au 17 août et en RTT tous les vendredis juillet et août
Voir pour un contrat civique lorsque Vitor est absent

Fin de la séance 19h10

La secrétaire de séance
Christiane CARLES



Le Président de séance
Patrick-Albert JAURÈS

